

catacombes de la fleur de l'humanité. Pourquoi ? Tout ce qu'ils vous ont dit, tout ce qu'ils vous ont promis, tout cela n'était que mensonge, mirage, fraude, trahison, crime. Ils vous ont promis la liberté. Où est la liberté ? Ils vous ont promis la prospérité ? Où est la prospérité ? Ils vous ont promis le progrès ? Où est le progrès ?

« Depuis le jour où je suis entré à Charlestown, le nombre de ceux qui peuplaient la prison a doublé. Où est le bénéfice moral que le monde a tiré de la guerre ? Où est le progrès spirituel accompli par la guerre ? Où est la sécurité de la vie, la sécurité des choses que nous possédons pour notre nécessité ? Où est le respect de la vie humaine ? Où est le respect, l'admiration devant les valeurs morales et ce qu'il y a de bon dans la nature humaine ? Jamais il n'y a eu tant de crimes que depuis la guerre, jamais tant de corruption, jamais tant de dégénérescence qu'aujourd'hui.

« Et voilà ce que j'ai à dire : Je ne souhaite pas à un chien, à une bête venimeuse, à la plus dégradée, à la plus basse des créatures existant sur la terre de souffrir ce que j'ai souffert pour des fautes que je n'ai pas commises. Je souffre parce que je suis un révolutionnaire, et en vérité, je suis un révolutionnaire, j'ai souffert parce que j'étais Italien, et c'est vrai, je suis Italien, j'ai souffert davantage pour les miens que pour moi-même, mais je suis tellement sûr d'avoir raison que, vous ne pouvez me tuer qu'une fois, mais s'il était en votre pouvoir de m'exécuter une seconde fois, et si je pouvais moi-même revenir sur la terre, je recommencerais à vivre de la façon dont j'ai vécu.

« Maintenant, j'ai fini. Merci. »

C'était au tour du juge Thayer. Lui aussi se leva pour parler. Il se leva, en fait, pour s'excuser, pour plaider que « ce n'était pas sa faute ». Fait singulier, et que Vanzetti avait relevé à propos de la machine judiciaire, c'est que chacun rejetait la responsabilité sur le voisin. Les policiers qui avaient procédé à l'arrestation avaient prétendu qu'ils n'y étaient pour rien, qu'ils obéissaient simplement aux ordres supérieurs. Du premier au dernier des gardiens de prison, tous répétaient la même antienne. Le gardien-chef de la prison se retranchait toujours devant « le pouvoir d'en haut » qui ne permettait ni ceci ni cela. Certains membres du jury avaient déclaré qu'ils ne pouvaient que suivre les instructions du juge qui en savait plus long qu'eux. Et maintenant, voilà que le juge qui en savait si long rejetait la faute sur le jury, au moment décisif ! La Cour Suprême de Justice avait prétendu que le dernier mot revenait au juge du tribunal. Et le juge du tribunal rendait maintenant responsable la Cour Suprême de Justice !

Se pouvait-il que Thayer l'insensible, eut été touché par la majesté des paroles de Vanzetti ?

Était-il possible que ce vaniteux fut assailli de doutes sur lui-même ? Quoi qu'il en fut, son attitude était changée, plus de fanfaronnades ; au lieu d'être comme d'habitude un filet métallique, sa voix tremblait et bégayait.

Il dit :

« Selon la loi de l'Etat de Massachusetts, le jury a qualité pour déclarer si un accusé est coupable ou innocent. La Cour n'a absolument rien à voir dans cette question. La loi de Massachusetts spécifie qu'un juge n'a nullement qualité pour s'occuper des faits. Son rôle légal se borne à la stricte constatation de l'évidence.

« Au cours de ce procès, plusieurs exceptions ont été admises. Ces exceptions ont été sanctionnées par la Cour Suprême de Justice. Cette Cour, après avoir examiné le dossier complet, après avoir examiné les exceptions, cette Cour a conclu en disant : « Le verdict du jury doit subsister, les exceptions étant écartées. »

« Cela étant, il ne reste à la Cour qu'un seul moyen d'agir. Non point en vertu d'un pouvoir discrétionnaire, mais en vertu d'une exigence de la loi. Dans ces conditions, il n'incombe à la Cour aujourd'hui, qu'une seule tâche, celle de prononcer la sentence.

« Il est décidé et ordonné par la Cour que vous, Nicolas Sacco, devez subir le châtement de la mort par le passage d'un courant électrique à travers votre corps, pendant la semaine commençant le dimanche 10 juillet, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent vingt-sept.

« Telle est la condamnation requise par la loi.

« Il est décidé et ordonné par la Cour que vous, Bartolomeo Vanzetti... »

Ici, Vanzetti fit une interruption : « Attendez une seconde, je vous prie, Votre Honneur, puis-je parler un instant avec mon avocat, Mr Thompson ?

— Je ne sais pas ce qu'il a à dire, dit Thompson.

— Je pense que je dois prononcer la sentence, reprit le juge Thayer... Bartolomeo Vanzetti, devez subir le châtement de la mort... »

Mais à ce moment, on entendit l'exclamation sauvage de Nick : « Vous savez que je suis innocent ! Je l'ai déjà dit, je l'ai dit il y a déjà six ans ! Vous condamnez deux innocents !... »

Solennellement, la voix murmurante reprenait la formule légale :

— ...par le passage d'un courant électrique à travers votre corps, pendant la semaine commençant le dimanche 10 juillet, en l'an de Notre Seigneur mil neuf cent vingt-sept.

« Telle est la condamnation requise par la loi. »

IPTON SINCLAIR.

(traduit par Magdeleine Marx)

Où en est la question de l'Unité Syndicale ?

A l'heure actuelle, la question de l'Unité syndicale ne passionne pas les militants. Est-ce résignation ? Est-ce paresse ? Est-ce méditation ? Il n'en est pas moins vrai qu'elle est le grand problème à résoudre pour dresser devant le patronat des masses compactes et disciplinées.

Inutile de faire semblant de ne pas voir l'importance du problème : les intérêts du prolétariat ne peuvent être défendus sans l'Unité ouvrière.

Le Parti communiste et la C. G. T. U. copient l'attitude de Jouhaux, ils sont installés dans la scission en disant : Voilà notre solution, c'est à prendre ou à laisser, la question a été suffisamment étudiée... et, comme Clémenceau, ils sont content-contents.

Et, pourtant, quelle est la situation ?

Depuis quinze ans, le nombre des syndiqués n'a pas progressé en France ; proportionnellement au nombre d'habitants, il reste bien au-dessous de ce qu'il était en 1919-20.

Si l'antipathie du prolétariat pour le capitalisme a grandi, sa combativité a diminué ; il est déçu par les méthodes qui le conduisent à des défaites, ou à des « victoires » qui le laissent, en fin de compte, dans une situation pire qu'avant la guerre.

Toute la presse d'avant-garde et celle du Parti communiste évoquent chaque jour les progrès de la réaction contre le droit syndical, le droit de grève, le droit de manifester, la liberté individuelle, vers la rationalisation sur le dos des travailleurs, les menaces de guerre, etc. Elles invitent à l'action de masses, tout en donnant des moyens impraticables de la réaliser.

On se figure à tort qu'une véritable action de masses peut être provoquée par des mots d'ordre purement politiques, dans les conditions actuelles. C'est une erreur coupable, antimarxiste.

Une véritable action de masses ne peut exister qu'en faveur de revendications pour lesquelles il y a unanimité, comme c'est le cas pour les revendications d'ordre matériel et immédiat, ainsi que pour les méthodes à employer ; mais l'unanimité sur les méthodes est intimement liée à l'unité syndicale.

Ce n'est que dans l'unité réalisée que le prolétariat obtiendra des victoires importantes, ces victoires lui donneront la conscience de sa force ; alors, personne ne portera atteinte à sa liberté, à son droit de manifester, à son droit syndical, et, quand on sait imposer à un gouvernement un certain respect, c'est là que se mesure la puissance politique. Le prolétariat n'a plus aucun progrès à réaliser, tant économique que politique, sans avoir réalisé son unité, il a plutôt tout à perdre.

Il n'y a pas un seul travailleur qui ne la désire, cette unité, et si le petit nombre des syndiqués n'a pas encore fait pression sur les chefs, c'est parce qu'il n'a jamais eu de propositions justes ou désintéressées.

Il faut reconnaître que le problème est de taille, qu'il faut, pour le résoudre, savoir rompre avec les vieilles traditions, savoir braver les sourires, l'insuffisance des soi-disant chefs.

Le mouvement syndical, qui doit être en continu perfectionnement, est ancré dans la routine. Doit-il y rester ?

Nos camarades de la *Révolution Proletarienne*, de la *Ligue syndicaliste*, de la *Lutte des Classes* font un louable effort pour l'en sortir mais l'effort est insuffisant.

Ces camarades ont la crainte, semble-t-il, de toucher à ce qui fut, pendant plus de vingt ans, la Charte du syndicalisme français ; il y a là un respect immodéré des traditions comme si les mots tradition et révolution ne juraient pas un peu ensemble. Ils se dressent contre l'intrusion des partis politiques et réclament l'indépendance du syndicat. Mais cela n'est que l'émission d'un vœu qui est tout platonique.

Si cela procédait d'une bonne intention, c'est cependant insuffisant pour jeter dans les masses un mot d'ordre capable de réaliser l'unité syndicale. Il faut aller plus loin si l'on veut aboutir.

L'indépendance du syndicalisme doit avoir sa technique, elle doit découler de certaines conditions matérielles qui restent à créer et contenues dans une Charte nouvelle.

Les appels à la bonne volonté ne peuvent suffire. Il faut une Charte qui répudie la cause de la scission. Pour ceux qui n'ont pas d'yeillères, la cause de la scission est dans le but que s'est assigné le syndicalisme français : *La disparition du patronat et du salariat.*

Ce qui doit frapper l'observateur sans parti pris, c'est l'incompatibilité absolue entre ce but et le respect des opinions politiques.

La disparition du patronat et du salariat impose un changement dans l'exercice du pouvoir et sera par conséquent un *but politique* poursuivi jusqu'à la disparition des Etats capitalistes.

Aussi, si les partis politiques ont des torts indiscutables, le tort le plus grand réside-t-il dans la doctrine du syndicalisme français.

Si les théories politiques se heurtent à la tribune des Congrès des deux C. G. T. et déterminent l'orientation du syndicalisme, la faute en incombe à ces organisations qui inscrivent implicitement à l'ordre du jour cette grande question politique qu'est la prise du pouvoir.

Cette opinion doit certainement scandaliser les partisans de la tradition révolutionnaire qui exige de chaque ouvrier une reconnaissance du mouvement révolutionnaire avant d'être syndiqué. Cependant, selon nous, il y a une nouvelle Charte à établir, suivant les données indiquées plus haut, et à défendre à travers le pays.

Qu'en pensent nos camarades de la *Révolution Proletarienne*, de la *Ligue syndicaliste*, de la *Lutte des Classes*, et les autres ?

DELFOSE.